



# Rapport financier sommaire

2017-2018

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET  
DU TRANSPORT SCOLAIRE

Octobre 2018



## TRAFICS 2017-2018

# RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

## POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

### Notes complémentaires

---

#### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire des Découvreurs est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### *Référentiel comptable*

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

##### *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers de la Commission scolaire des Découvreurs, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

##### **Actifs financiers**

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### ***Débiteurs***

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

### ***Stocks destinés à la vente***

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

### ***Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention***

Le Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour la période par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

### **Passifs**

#### ***Régime d'avantages complémentaires à la retraite***

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

#### ***Provision pour avantages sociaux***

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire, sont comptabilisés au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats, au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

#### ***Dettes à long terme***

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

#### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la Commission scolaire.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout. À l'exception des terrains, le cout des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur cout inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Le cout des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur cout est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

### Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le cout de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### ***Stocks de fournitures***

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du cout ou de la valeur de réalisation nette.

### ***Charges payées d'avance***

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

### ***Revenus***

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur, sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

### ***Subventions et contributions reportées***

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

### ***Taxe scolaire***

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### *Ventes de biens et services et revenus divers*

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

### *Charges*

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

### *Opérations interentités*

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

### *Adoption de nouvelles normes comptables*

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, la Commission scolaire des Découvreurs a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, *Information relative aux apparentés*
- SP 3210, *Actifs*
- SP 3320, *Actifs éventuels*
- SP 3380, *Droits contractuels*
- SP 3420, *Opérations interentités*

Le **chapitre SP 2200** définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparement : La relation d'apparement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la commission scolaire tels que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
  - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées ; et
  - elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le **chapitre SP 3210** fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le **chapitre SP 3320** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le **chapitre SP 3380** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le **chapitre SP 3420** établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

### 4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

#### Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées sur cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Autres subventions ».

	2018	2017
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	21 587 434 \$	18 871 803 \$
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Canada	-	-
Autres subventions (autres que les subventions à recevoir du gouvernement du Québec et du Canada)	-	8 750 \$
	21 587 434 \$	18 880 553 \$

#### Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier.



## 5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEES. La marge de crédit autorisée est de 51 717 079 \$ (52 191 492 \$ au 30 juin 2017). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux de 3,45 %, soit T+0% (2,70 % au 30 juin 2017) et sont garantis par le MEES. Les acceptations bancaires, échéant le 5 et le 16 juillet portent intérêt à des taux variant de 1,940 % à 1,943 % (1,142 % à 1,285 % au 30 juin 2017) et sont garanties par le MEES.

## 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2018	2017
Salaires courus, déductions et charges sociales	12 166 065 \$	11 921 703 \$
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	1 457 025 \$	1 525 440 \$
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 245 897 \$	3 901 003 \$
Taxes à la consommation à payer	-	-
Intérêts courus	689 559 \$	573 146 \$
	17 558 546 \$	17 921 292 \$

## 7. REVENUS REPORTÉS

### Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Le détail des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la page 32 du rapport financier.

## 8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

## 9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Règles budgétaires	2018	2017
Dettes échues au cours de l'exercice	-	8 232 220 \$
17 950 000 \$, versements de 1 075 000 \$ au taux de 2,0943 %, échéant le 19 décembre 2018	14 725 000 \$	15 800 000 \$
1 596 000 \$, versements de 798 000 \$ au taux de 0,996 %, échéant le 19 avril 2019	798 000 \$	1 596 000 \$
1 041 000 \$, versements de 347 000 \$ au taux de 1,192 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2019	347 000 \$	694 000 \$
24 378 000 \$, versements de 1 601 000 \$ au taux de 2,1103 %, échéant le 21 août 2019	19 575 000 \$	21 176 000 \$
996 000 \$, versements de 332 000 \$ au taux de 1,222 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2020	664 000 \$	996 000 \$
4 455 000 \$, versements de 178 200 \$ au taux de 9,375 %, échéant le 16 janvier 2021	534 600 \$	712 800 \$
7 550 000 \$, versements de 302 000 \$ au taux de 3,058 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	6 644 000 \$	6 946 000 \$
7 873 000 \$, versements de 393 000 \$ au taux de 1,9928 %, échéant le 13 octobre 2024	7 873 000 \$	7 873 000 \$
9 125 000\$, versements de 365 000 \$ au taux de 1,8313 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2025	8 395 000 \$	8 760 000 \$
7 625 000 \$, versements de 305 000 \$ au taux de 2,63 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	7 320 000 \$	7 625 000 \$
13 794 000 \$, versements de 1 152 000 \$ au taux de 2,369 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	12 642 000 \$	13 794 000 \$
6 417 000 \$, versements de 547 000 \$ au taux de 2,458 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2026	5 323 000 \$	5 870 000 \$
16 300 000 \$, versements de 652 000 \$ au taux de 2,753 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	16 300 000 \$	-
7 049 000 \$, versements de 352 000 \$ de 3,17 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2038	7 049 000 \$	-
	<b>108 189 600 \$</b>	<b>100 075 020 \$</b>

## 9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (SUITE)

Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2018	
2019	22 049 200 \$
2020	22 552 200 \$
2021	4 246 200 \$
2022	4 068 000 \$
2023	4 068 000 \$
2024 et suivantes	<u>51 206 000 \$</u>
	<b>108 189 600 \$</b>

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 8 094 187 \$ (7 022 058 \$ au 30 juin 2017), soit 123 282 \$ pour des bâtiments (6 839 825 \$ au 30 juin 2017) et 7 970 905 \$ pour des améliorations et des rénovations majeures (0 \$ au 30 juin 2017). Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations
- les immobilisations corporelles pour un montant de 311 127 \$ (5 399 882 \$ au 30 juin 2017) ont été soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 255 762 \$ (1 466 819 \$ au 30 juin 2017) qui est inclus dans *le poste Crédoiteurs et frais courus à payer*. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

## 11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à :	164 495 \$	131 033 \$
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	-	-

## 12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

### Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

ÉCHÉANCIER	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et plus	2018 Total	2017
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>								
Entrepreneurs	4 624 142 \$	-	-	-	-	-	4 624 142 \$	6 429 977 \$
Transport, entretien, autres	6 503 223 \$	5 128 954 \$	5 083 734 \$	5 156 487 \$	5 230 332 \$	330 824 \$	27 433 554 \$	24 357 848 \$
<b>Total</b>	<b>11 127 365 \$</b>	<b>5 128 954 \$</b>	<b>5 083 734 \$</b>	<b>5 156 487 \$</b>	<b>5 230 332 \$</b>	<b>330 824 \$</b>	<b>32 057 696 \$</b>	<b>30 787 825 \$</b>

### Droits contractuels

ÉCHÉANCIER	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et plus	2018 Total	2017
<u>Droits contractuels avec des parties apparentées</u>								
INSPQ	391 536 \$	391 536 \$	391 536 \$	358 908 \$	-	-	1 533 516 \$	1 925 052 \$
Sous-total	391 536 \$	391 536 \$	391 536 \$	358 908 \$	-	-	1 533 516 \$	1 925 052 \$
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>								
Vente Pointe de Ste-Foy	6 381 113 \$	-	-	-	-	-	6 381 113 \$	-
Piscine Sylvie Bernier	51 500 \$	103 000 \$	103 000 \$	103 000 \$	103 000 \$	1 287 500 \$	1 751 000 \$	1 854 000 \$
Sous-total	6 432 613 \$	103 000 \$	103 000 \$	103 000 \$	103 000 \$	1 287 500 \$	8 132 113 \$	1 854 000 \$
<b>Total</b>	<b>6 824 149 \$</b>	<b>494 536 \$</b>	<b>494 536 \$</b>	<b>494 536 \$</b>	<b>103 000 \$</b>	<b>1 287 500 \$</b>	<b>9 665 629 \$</b>	<b>3 779 052 \$</b>

## 13. ÉVENTUALITÉS ET DROITS CONTRACTUELS

En septembre 2016, des auditions portant sur l'autorisation d'un recours collectif déposé contre 68 commissions scolaires, incluant la Commission scolaire des Découvreurs, ont eu lieu et furent acceptées en cours d'année. Ce recours concerne certains frais facturés aux parents depuis 2008. Le dénouement de ce recours maintenant connu, la Commission scolaire des Découvreurs a provisionné un montant de 2 266 721 \$ au 30 juin 2018. Ce recours figurait à titre d'éventualité au même moment l'année passée.

## 14. APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Le principal dirigeant est le Directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

Aucune transaction n'a été conclue entre la Commission scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

## 15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2018.

	2018	2017
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 467 506\$	25 729 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	2 729 \$	880 117 \$
De 61 à 90 jours de la date de facturation	29 544 \$	1 796 020 \$
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	101 608 \$	709 114 \$
Sous-total	1 601 387 \$	3 410 980 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(78 059) \$	(49 314) \$
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 523 328 \$	3 361 666 \$

## 15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2018	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	14 000 000 \$	-	-	-	14 000 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	10 551 871 \$	-	-	-	10 551 871 \$
Dettes à long terme	22 049 200 \$	26 798 400 \$	8 136 000 \$	51 206 000 \$	108 189 600 \$
Provision pour avantages sociaux	7 694 480 \$	-	-	976 844 \$	8 671 324 \$

30 juin 2017	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	14 000 000 \$	-	-	-	14 000 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	10 451 785 \$	-	-	-	10 451 785 \$
Dettes à long terme	15 234 420 \$	42 593 400 \$	6 306 200 \$	35 941 000 \$	100 075 020 \$
Provision pour avantages sociaux	7 395 054 \$	-	-	882 791 \$	8 277 845 \$

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

## 15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. De plus, puisque la gestion de la trésorerie est faite quotidiennement et que le solde de la marge et crédit est converti en acceptation bancaire sur cette base, une variation de 1% du taux d'intérêt représente un montant non matériel.





**BILAN AU 30 JUIN 2018**

<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>30 juin 2018</b>	<b>30 juin 2017</b>	<b>Variation</b>
Encaisse (découvert bancaire)	2 667 357 \$	(2 746 231 \$)	197%
Subvention de fonctionnement à recevoir (page 17)	14 507 278 \$	13 309 222 \$	9%
Subvention à recevoir - financement avantages sociaux (page 17)	7 080 156 \$	7 080 156 \$	0%
Subvention à recevoir - financement immobilisations (page 17)	21 394 606 \$	22 215 020 \$	-4%
Taxe scolaire à recevoir	1 599 994 \$	1 757 802 \$	-9%
Débiteurs (page 18)	1 699 879 \$	1 995 731 \$	-15%
Stocks destinés à la revente	148 240 \$	147 697 \$	0%
Autres actifs	28 771 \$		0%
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>49 126 282 \$</b>	<b>43 759 396 \$</b>	<b>12%</b>
<b>PASSIFS</b>			
Emprunts temporaires	14 000 000 \$	14 000 000 \$	0%
Créditeurs et frais courus à payer (page 19)	17 558 546 \$	17 921 292 \$	-2%
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations	6 698 513 \$	6 773 807 \$	-1%
Revenus perçus d'avance (page 19)	260 861 \$	340 070 \$	-23%
Provision pour avantages sociaux (page 19)	8 671 323 \$	8 277 844 \$	5%
Dette à long terme à la charge de la CS	0 \$	41 892 \$	-100%
Dette à long terme à la charge du MEES	107 736 656 \$	99 686 376 \$	8%
Autres passifs (page 19)	433 162 \$	611 543 \$	-29%
Règlement de l'action collective sur les frais exigés des parents	2 266 721 \$		0%
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>157 625 783 \$</b>	<b>147 652 824 \$</b>	<b>7%</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(108 499 501 \$)</b>	<b>(103 893 428 \$)</b>	<b>4%</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (page 20)	118 969 153 \$	116 742 322 \$	2%
Stocks de fournitures	212 186 \$	196 527 \$	8%
Charges payées d'avance (page 20)	61 109 \$	28 587 \$	114%
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>119 242 448 \$</b>	<b>116 967 437 \$</b>	<b>2%</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>10 742 947 \$</b>	<b>13 074 008 \$</b>	<b>-18%</b>

<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>
---------------------------

	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Variation</b>
<b>REVENUS</b>			
Subventions de fonctionnement du MEES (page 21)	110 476 530 \$	104 620 544 \$	6%
Autres subventions et contributions	60 860 \$	119 911 \$	-49%
Taxe scolaire	29 062 383 \$	28 221 470 \$	3%
Droits de scolarité et frais de scolarisation	594 089 \$	807 623 \$	-26%
Ventes de biens et services (page 21)	18 137 095 \$	17 586 184 \$	3%
Revenus divers (page 21)	1 437 431 \$	1 363 719 \$	5%
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	267 531 \$	182 505 \$	47%
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>160 035 919 \$</b>	<b>152 901 957 \$</b>	<b>5%</b>
<b>CHARGES (PAGES 22 ET 23)</b>			
Activités d'enseignement et formation	75 951 818 \$	72 991 930 \$	4%
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	37 896 071 \$	35 386 438 \$	7%
Services d'appoint	17 273 312 \$	17 300 093 \$	0%
Activités administratives centralisée•	6 473 064 \$	6 562 024 \$	-1%
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	18 027 149 \$	16 872 506 \$	7%
Activités connexes (service de la dette et divers)	6 352 087 \$	3 971 735 \$	60%
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	393 479 \$	50 554 \$	678%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>162 366 980 \$</b>	<b>153 135 281 \$</b>	<b>6%</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT GAIN SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>(2 331 061 \$)</b>	<b>(233 324 \$)</b>	<b>899%</b>
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	0 \$	0 \$	0%
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>(2 331 061 \$)</b>	<b>(233 324 \$)</b>	<b>899%</b>

Ce résultat déficitaire inclut le remboursement du recours collectif de 2 266 721 \$

<b>ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>
--

	2017-2018	2016-2017	Variation
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT</b>	13 074 008 \$	13 307 332 \$	-2%
Redressements affectant les exercices antérieurs	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	
Solde redressé	13 074 008 \$	13 307 332 \$	-2%
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>(2 331 061 \$)</u>	<u>(233 324 \$)</u>	-899%
<b>SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN</b>	10 742 947 \$	13 074 008 \$	-18%
MOINS:			
Valeur comptable des terrains	7 799 764 \$	7 799 764 \$	0%
Financement des provisions pour avantages sociaux	<u>7 080 156 \$</u>	<u>7 080 156 \$</u>	0%
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ DISPONIBLE</b>	<u><u>(4 136 974 \$)</u></u>	<u><u>(1 805 912 \$)</u></u>	<u><u>-129%</u></u>
<b>RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>			
Établissements primaires et secondaires	124 573 \$	297 140 \$	-58%
Recours collectif pour les frais chargés aux parents	2 266 721 \$		100%
Centres de formation professionnelle et adulte	2 026 017 \$	1 931 172 \$	7%
Services de garde	1 786 247 \$	1 463 692 \$	22%
Réserve pour la charge d'amortissement	3 921 601 \$	3 725 607 \$	5%
Surplus résiduel CSDD	<u>617 788 \$</u>	<u>5 656 396 \$</u>	<u>-89%</u>
<b>TOTAL</b>	<u><u>10 742 947 \$</u></u>	<u><u>13 074 007 \$</u></u>	<u><u>-18%</u></u>

Note : L'excédent (déficit) lié aux investissements n'est pas inclus.

**DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF À LA FIN DE L'EXERCICE**

	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Variation</b>
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR</b>			
Subvention de fonctionnement - formation générale des jeunes et des adultes et formation professionnelle	13 770 554 \$	12 901 770 \$	7%
Subvention du service de la dette	793 668 \$	620 274 \$	28%
Subvention pour le transport scolaire	(56 944 \$)	(230 073 \$)	75%
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et autres	0 \$	17 250 \$	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>14 507 278 \$</b>	<b>13 309 222 \$</b>	<b>9%</b>
<b>SUBVENTIONS À RECEVOIR - FINANCEMENT (AVANTAGES SOCIAUX)</b>			
Congés maladies	2 030 068 \$	2 030 068 \$	0%
Vacances	4 667 100 \$	4 667 100 \$	0%
Assurance-traitement	329 772 \$	329 772 \$	0%
Autres congés sociaux	53 216 \$	53 216 \$	0%
	<b>7 080 156 \$</b>	<b>7 080 156 \$</b>	<b>0%</b>
<b>SUBVENTIONS À RECEVOIR - FINANCEMENT (IMMOBILISATIONS)</b>			
Immobilisations mises en service avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2008	(4 344 800 \$)	(2 563 195 \$)	-70%
Immobilisations mises en service après le 30 juin 2008	25 739 406 \$	24 778 216 \$	4%
	<b>21 394 606 \$</b>	<b>22 215 020 \$</b>	<b>-4%</b>

**DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF À LA FIN DE L'EXERCICE**

	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Variation</b>
<b>DÉBITEURS</b>			
Comptes à recevoir des usagers	1 452 437 \$	1 571 251 \$	-8%
Taxes à la consommation à recevoir	490 210 \$	572 164 \$	-14%
Congés sabbatiques	0 \$	12 800 \$	-100%
Provision pour créances douteuses	(242 768 \$)	(160 484 \$)	51%
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 699 879 \$</u></b>	<b><u>1 995 731 \$</u></b>	<b><u>-15%</u></b>

**DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU PASSIF À LA FIN DE L'EXERCICE**

	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Variation</b>
<b>CRÉDITEURS</b>			
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	12 166 065 \$	11 921 703 \$	2%
Fournisseurs	4 077 427 \$	4 698 407 \$	-13%
Dépôt de soumissions, garanties des usagers	65 845 \$	33 420 \$	97%
Intérêts courus sur les dettes à long terme à la charge de la CS	0 \$	0 \$	
Intérêts courus sur les dettes à long terme à la charge du MEES	689 559 \$	573 146 \$	20%
Congés sabbatiques	559 651 \$	694 615 \$	-19%
<b>TOTAL</b>	<b>17 558 546 \$</b>	<b>17 921 291 \$</b>	<b>-2%</b>
<b>REVENUS PERÇUS D'AVANCE</b>			
Revenus perçus d'avance (droits de scolarités et usagers)	260 861 \$	340 070 \$	-23%
<b>TOTAL</b>	<b>260 861 \$</b>	<b>340 070 \$</b>	<b>-23%</b>
<b>PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX</b>			
Congés de maladie	2 101 474 \$	2 205 349 \$	-5%
Vacances	5 906 870 \$	5 577 682 \$	6%
Assurance-traitement	567 297 \$	382 035 \$	48%
Autres congés sociaux	95 682 \$	112 779 \$	-15%
<b>TOTAL</b>	<b>8 671 323 \$</b>	<b>8 277 845 \$</b>	<b>5%</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>			
Provision pour CNESST	0 \$	156 881 \$	-100%
Fonds à destination spéciale	433 162 \$	454 662 \$	-5%
<b>TOTAL</b>	<b>433 162 \$</b>	<b>437 762 \$</b>	<b>-1%</b>

**DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (valeur comptable nette)**

	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Variation</b>
Terrains	7 799 764 \$	7 799 764 \$	0%
Aménagement de terrain	2 177 245 \$	2 069 812 \$	5%
Bâtiments	50 784 281 \$	53 400 316 \$	-5%
Améliorations et transformations majeures des immeubles	52 865 216 \$	47 847 499 \$	10%
Matériel et équipement	4 123 730 \$	4 291 945 \$	-4%
Équipement spécialisé relié à l'éducation	819 700 \$	864 568 \$	-5%
Développement informatique	3 863 \$	9 898 \$	-61%
Réseau de télécommunication	395 355 \$	458 521 \$	-14%
<b>TOTAL</b>	<b>118 969 153 \$</b>	<b>116 742 322 \$</b>	<b>2%</b>

**CHARGES PAYÉES D'AVANCE**

Charges imputables aux prochains exercices	61 109 \$	28 587 \$	114%
<b>TOTAL</b>	<b>61 109 \$</b>	<b>28 587 \$</b>	<b>114%</b>

## VENTILATION DES REVENUS - FONCTIONNEMENT

	2017-2018	2016-2017	Variation
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - FP	98 167 267 \$	92 472 077 \$	6%
Ajustement de la subv. de fonctionnement de l'année précédente	37 199 \$	223 671 \$	-83%
Subvention du service de la dette	10 746 062 \$	10 014 758 \$	7%
Subvention pour le transport scolaire	2 346 416 \$	2 294 843 \$	2%
Variation de la subvention de financement	<u>(820 414 \$)</u>	<u>(384 805 \$)</u>	113%
<b>TOTAL</b>	<b><u>110 476 530 \$</u></b>	<b><u>104 620 544 \$</u></b>	<b>6%</b>

## VENTES DE BIENS ET SERVICES

Fournitures et matériel scolaire	1 542 106 \$	1 576 560 \$	-2%
Surveillance et transport du midi	205 770 \$	197 511 \$	4%
Services de garde	9 657 084 \$	9 218 742 \$	5%
Autres activités chargées aux usagers	5 601 177 \$	4 926 860 \$	14%
Autres ventes de biens et services	1 130 959 \$	1 666 512 \$	-32%
<b>TOTAL</b>	<b><u>18 137 095 \$</u></b>	<b><u>17 586 184 \$</u></b>	<b>3%</b>

## REVENUS DIVERS

Location d'immeubles ou de biens meubles	855 673 \$	821 809 \$	4%
Participation fin. d'un organisme pour charges de fonctionnement	364 073 \$	330 632 \$	10%
Autres revenus (intérêts, pénalités et frais de retard)	217 685 \$	211 278 \$	3%
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 437 431 \$</u></b>	<b><u>1 400 453 \$</u></b>	<b>3%</b>



## VENTILATION DES CHARGES

FONCTIONNEMENT	RÉMUNÉRATION ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	AUTRES DÉPENSES	TOTAL 2017-2018	TOTAL 2016-2017	Variation
<b>ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION</b>					
Éducation préscolaire	4 812 733 \$	45 561 \$	4 858 294 \$	5 062 667 \$	-4%
Enseignement primaire	30 471 712 \$	525 652 \$	30 997 364 \$	29 779 105 \$	4%
Enseignement secondaire général	21 394 532 \$	845 262 \$	22 239 794 \$	21 104 018 \$	5%
Formation professionnelle	6 608 551 \$	1 952 411 \$	8 560 962 \$	7 802 221 \$	10%
Enseignement particulier	6 571 017 \$	98 531 \$	6 669 548 \$	6 527 094 \$	2%
Formation des adultes	1 917 271 \$	708 585 \$	2 625 856 \$	2 716 824 \$	-3%
<b>TOTAL</b>	<b>71 775 815 \$</b>	<b>4 176 003 \$</b>	<b>75 951 818 \$</b>	<b>72 991 930 \$</b>	<b>4%</b>
<b>ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION</b>					
Gestion des écoles et des centres	8 941 975 \$	1 215 732 \$	10 157 707 \$	10 470 314 \$	-3%
Moyens d'enseignement	2 250 442 \$	431 498 \$	2 681 940 \$	2 604 007 \$	3%
Services complémentaires	12 131 510 \$	263 569 \$	12 395 079 \$	11 278 324 \$	10%
Services pédagogiques et form. d'appoint	4 636 001 \$	119 852 \$	4 755 853 \$	4 053 709 \$	17%
Animation et développement pédagogique	1 466 168 \$	125 559 \$	1 591 727 \$	1 372 647 \$	16%
Perfectionnement	229 801 \$	337 049 \$	566 850 \$	390 007 \$	45%
Activités sportives, culturelles et sociales	961 002 \$	4 785 914 \$	5 746 915 \$	5 217 431 \$	10%
<b>TOTAL</b>	<b>30 616 898 \$</b>	<b>7 279 173 \$</b>	<b>37 896 071 \$</b>	<b>35 386 438 \$</b>	<b>7%</b>
<b>SERVICES D'APPOINT</b>					
Hébergement des élèves					
Transport scolaire		5 214 360 \$	5 214 360 \$	5 639 895 \$	-8%
Services de garde	11 166 964 \$	891 988 \$	12 058 952 \$	11 660 197 \$	3%
<b>TOTAL</b>	<b>11 166 964 \$</b>	<b>6 106 348 \$</b>	<b>17 273 312 \$</b>	<b>17 300 093 \$</b>	<b>0%</b>
<b>ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES</b>					
Conseil des commissaires et comités	136 445 \$	41 253 \$	177 699 \$	195 429 \$	-9%
Gestion	3 737 633 \$	601 700 \$	4 339 334 \$	4 201 911 \$	3%
Services corporatifs	885 927 \$	1 016 395 \$	1 902 321 \$	2 132 577 \$	-11%
Perfectionnement pers. centre administratif		53 710 \$	53 710 \$	32 108 \$	67%
<b>TOTAL</b>	<b>4 760 005 \$</b>	<b>1 713 059 \$</b>	<b>6 473 064 \$</b>	<b>6 562 024 \$</b>	<b>-1%</b>

## VENTILATION DES DÉPENSES (suite)

FONCTIONNEMENT	RÉMUNÉRATION ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	AUTRES DÉPENSES	TOTAL 2017-2018	TOTAL 2016-2017	Variation
<b>ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES</b>					
Entretien et amort. des biens meubles		2 442 764 \$	2 442 764 \$	2 571 548 \$	-5%
Conservation et amort. des biens immeubles	1 060 143 \$	6 583 088 \$	7 643 231 \$	6 641 157 \$	15%
Entretien ménager	2 058 273 \$	1 825 593 \$	3 883 866 \$	3 701 921 \$	5%
Consommation énergétique		3 049 498 \$	3 049 498 \$	2 970 767 \$	3%
Location d'immeubles		48 353 \$	48 353 \$	61 386 \$	-21%
Protection et sécurité	648 \$	38 032 \$	38 680 \$	41 461 \$	-7%
Construction et acquisition d'immeuble non-cap.		35 668 \$	35 668 \$	72 293 \$	-51%
Améliorations majeures non capitalisables	2 393 \$	626 578 \$	628 971 \$	618 298 \$	2%
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	256 119 \$	0 \$	256 119 \$	193 675 \$	32%
<b>TOTAL</b>	<b>3 377 575 \$</b>	<b>14 649 574 \$</b>	<b>18 027 149 \$</b>	<b>16 872 506 \$</b>	<b>7%</b>
<b>ACTIVITÉS CONNEXES</b>					
Financement		2 775 534 \$	2 775 534 \$	2 543 833 \$	9%
Projets spéciaux	246 381 \$	2 390 458 \$	2 636 839 \$	340 354 \$	675%
Rétroactivité	110 369 \$		110 369 \$	322 474 \$	-66%
Droits de scolarité et ententes		795 059 \$	795 059 \$	781 166 \$	2%
Sécurité d'emploi	5 542 \$	0 \$	5 542 \$	16 449 \$	-66%
Var. des provisions pour créances douteuses		28 744 \$	28 744 \$	(32 540 \$)	-188%
Activités extrascolaires					
<b>TOTAL</b>	<b>362 291 \$</b>	<b>5 989 796 \$</b>	<b>6 352 087 \$</b>	<b>3 971 735 \$</b>	<b>60%</b>
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux		393 479 \$	393 479 \$	50 554 \$	678%
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles			0 \$	0 \$	0%
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>122 059 549 \$</b>	<b>40 307 431 \$</b>	<b>162 366 980 \$</b>	<b>153 135 281 \$</b>	<b>6%</b>

## SOMMAIRE DES CHARGES PAR NATURE

### NATURE DES CHARGES

	2017-2018	2016-2017	Variation
Rémunération			
Commissaires	125 962 \$	120 715 \$	4%
Personnel cadre et hors-cadre	6 908 245 \$	6 897 493 \$	0%
Personnel enseignant et personnel de suppléance	69 789 168 \$	66 795 789 \$	4%
Personnel professionnel	6 412 918 \$	5 808 387 \$	10%
Personnel de soutien	27 212 512 \$	26 415 738 \$	3%
Maladies, vacances, ass.-traitement et autres congés sociaux	393 479 \$	50 554 \$	678%
Contributions de l'employeur	12 536 170 \$	12 183 258 \$	3%
<b>TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR</b>	<b>123 378 515 \$</b>	<b>118 271 933 \$</b>	<b>4%</b>
Frais de déplacement	239 554 \$	206 207 \$	16%
Fournitures et matériel	7 700 828 \$	7 648 472 \$	1%
Services, honoraires et contrats (page 25)	16 583 698 \$	15 215 333 \$	9%
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	7 071 942 \$	6 896 135 \$	3%
Autres dépenses (page 26)	7 392 442 \$	4 897 200 \$	51%
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	0 \$	0 \$	
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>	<b>38 988 464 \$</b>	<b>34 863 347 \$</b>	<b>12%</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>162 366 980 \$</b>	<b>153 135 281 \$</b>	<b>6%</b>

**DÉTAIL DES DÉPENSES SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS**

	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Variation</b>
Assurances	42 956 \$	42 956 \$	0%
Honoraires juridiques	287 847 \$	241 191 \$	19%
Honoraires d'architecture et d'ingénierie	242 856 \$	38 037 \$	538%
Autres honoraires <sup>1</sup>	3 420 030 \$	3 368 629 \$	2%
Location d'immeubles et de biens meubles	443 880 \$	371 880 \$	19%
Télécommunications	95 608 \$	76 535 \$	25%
Téléphonie	169 122 \$	216 876 \$	-2%
Licences et logiciels	101 807 \$	52 424 \$	94%
Transport scolaire	4 691 258 \$	5 300 624 \$	-11%
Services d'entretien et de réparation	146 520 \$	1 465 801 \$	-90%
Cotisations et affiliations	182 810 \$	144 826 \$	26%
Avis, annonces et publications	53 \$	102 \$	-48%
Publicité	131 600 \$	274 911 \$	-52%
Autres services et contrats <sup>2</sup>	6 627 765 \$	3 620 541 \$	83%
<b>TOTAL</b>	<b>16 583 698 \$</b>	<b>15 215 333 \$</b>	<b>9%</b>

**1 Autres honoraires**

Activités extrascolaires	1 008 450 \$
Entretien ménager	1 614 803 \$
Dép. d'inv. non capitalisable	626 577 \$
Autres honoraires	170 200 \$
<b>Total:</b>	<b>3 420 030 \$</b>

**2 Autres services et contrats**

Formation professionnelle et adulte	704 240 \$
Perfectionnement	284 331 \$
Activités extrascolaires (transport)	2 334 558 \$
Services de garde	202 043 \$
Ressources humaines	194 456 \$
Informatique de gestion	835 092 \$
Conservation des immeubles	1 720 228 \$
Autres services et contrats	352 817 \$
<b>Total:</b>	<b>6 627 765 \$</b>

## DÉTAIL DES AUTRES CHARGES

	2017-2018	2016-2017	Variation
Transport scolaire intégré	355 998 \$	339 271 \$	5%
<b>FINANCEMENT</b>			
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme à la charge du MEES	2 337 939 \$	2 240 210 \$	4%
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme à la charge de la CS	792 \$	15 905 \$	-95%
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	93 813 \$	94 360 \$	-1%
Intérêts sur emprunts à court terme et frais bancaires	320 259 \$	193 358 \$	66%
Droits de scolarité et ententes	795 059 \$	781 166 \$	2%
Formation professionnelle et formation générale des adultes (ententes de service)	515 413 \$	591 034 \$	-13%
Provision pour recours collectif	2 266 721 \$	0 \$	100%
Autres activités (frais corporatifs, projet spéciaux, événements spéciaux)	706 450 \$	641 897 \$	10%
<b>TOTAL</b>	<b>7 392 442 \$</b>	<b>4 897 200 \$</b>	<b>51%</b>





Découvreurs **en tête!**

945, avenue Wolfe  
Québec (Québec) G1V 4E2  
**418 652-2121**

[desdecouvreurs.ca](http://desdecouvreurs.ca)